

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 10 mai 2017 à 16 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Stéphane Berthe, président
M. Marc Campagna, vice-président
M. Paul Asselin
Mme Marie-Josée Beaupré

Sont également présents :

M. Daniel Sauriol, directeur général par intérim
M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint par intérim
M. Patrick Robitaille, directeur adjoint du cabinet du maire
Mme Diane Legault, coordonnatrice agenda / attachée de presse au cabinet du maire
Mme Isabelle Lewis, directrice des communications
Mme Lison Lefebvre, directrice de l'administration et finances et trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absent : M. Sylvain Tousignant

CE-2017-549-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2017-550-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**CE-2017-551-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ
EXÉCUTIF DU 3 MAI 2017**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 3 mai 2017, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

**CE-2017-552-DEC NOMINATION / CONCOURS « PLUMES
D'EXCELLENCE DE L'ACMQ » / PROJET COUPE
ÇA COURT – FESTIVAL DE COURTS MÉTRAGES
D'HORREUR POUR LES 12-17 ANS**

ATTENDU la lettre du 8 mai 2017 de l'Association des communicateurs municipaux du Québec, adressée à Mme Isabelle Lewis, directrice des communications, relativement à la tenue du gala des Plumes d'excellence qui aura lieu le 25 mai prochain à l'hôtel Hyatt Regency de Montréal ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne est parmi les lauréats 2017 pour son projet *Coupe ça court – Festival de courts métrages d'horreur pour les 12-17 ans* ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre de l'Association des communicateurs municipaux du Québec datée du 8 mai 2017.

CE-2017-553-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSION

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine (comité de logement social) du 1^{er} février 2017.

CE-2017-554-DEC AUTORISATION / SIGNATURE / PROTOCOLE / PROGRAMME DE PLANTATION D'ARBRES / ÉCOLE ARMAND-CORBEIL / SUBVENTION

ATTENDU la création du fonds de l'arbre de la Ville de Terrebonne adoptée le 18 juin 2007 destiné à financer des projets de plantation d'arbres sur le territoire de la Ville ;

ATTENDU QUE l'école secondaire Armand-Corbeil a déposé une demande d'aide financière au montant de 12 076,72\$ dans le cadre de ce programme sur un projet global de 18 926,72\$;

ATTENDU QUE les exigences du Programme de plantation d'arbres sont respectées ;

ATTENDU la recommandation numéro DDETC-2017-04-25/02 de la commission du développement durable, de l'environnement et du transport collectif concernant la demande d'aide financière de l'école Armand-Corbeil dans le cadre dudit programme ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission du développement durable, de l'environnement et du transport collectif, que le comité exécutif accepte la demande de subvention de l'école secondaire Armand-Corbeil pour un montant de 12 076,72\$ à être financé par l'excédent de fonctionnement affecté fonds de l'arbre. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0157 émis par l'assistante trésorière est joint à la présente.

Que l'amendement budgétaire numéro 2017-0158 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 12 077\$, du poste budgétaire numéro 1-03-400-00-017 (affectation – excédent de fonctionnement affecté fonds de l'arbre) au poste budgétaire numéro 1-02-130-00-960 (subvention plantation), soit accepté.

Que le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, une entente à intervenir avec l'école Armand-Corbeil relativement au projet présenté et selon les conditions suivantes :

- la Ville s'engage à verser un montant de 12 076,72\$ en deux (2) paiements, à savoir 50% (6 038,36\$) à l'acceptation du projet par le comité exécutif et 50% (6 038,36\$) à la fin des travaux.

Le promoteur s'engage à :

- respecter les conditions du programme de plantation d'arbres;
 - réaliser le projet tel que présenté;
 - fournir une attestation de conformité à la fin des travaux;
 - assurer l'entretien des plantations pendant leur durée de vie;
 - obtenir une garantie d'une (1) année sur les plantations et arbres par l'entrepreneur choisi;
 - prévoir une protection hivernale des plantations la première année pour assurer leur survie.
-

**CE-2017-555-DEC MISE À JOUR NUMÉRO 43 / NOUVELLE
DIRECTIVE DIR.4000.11 / DÉPART D'UN
EMPLOYÉ**

ATTENDU le dépôt de la « directive générale numéro 4000.11 » ayant pour but :

- d'uniformiser la fin d'emploi d'un employé ;
- définir les responsabilités des acteurs impliqués ;
- d'assurer une transition professionnelle et respectueuse lors du départ d'un employé.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, conseiller à la Direction générale, administration et politiques gouvernementales, que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du feuillet de mise à jour numéro 43 et de la directive DIR.4000.11 – départ d'un employé.

**CE-2017-556-DEC MISE À JOUR NUMÉRO 44 / MODIFICATION DE
LA DIRECTIVE DIR.5000.6 / APPROBATION DE
DÉPENSES EXCÉDENTAIRES À UN CONTRAT**

ATTENDU le dépôt du feuillet de mise à jour no 44 et de la directive générale DIR.5000.6 portant sur l'approbation de dépenses excédentaires à un contrat;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, conseiller à la Direction générale, administration et politiques gouvernementales, que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du feuillet de mise à jour no 44 et de la directive générale DIR.5000.6 – approbation de dépenses excédentaires à un contrat.

**CE-2017-557-DEC MISE À JOUR NUMÉRO 45 / MODIFICATION À LA
DIRECTIVE DIR.8000.1 / UTILISATION DES ACTIFS
INFORMATIONNELS**

ATTENDU le dépôt du feuillet de mise à jour no 45 et de la directive générale DIR.8000.1 portant sur l'utilisation des actifs informationnels;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, conseiller à la Direction générale, administration et politiques gouvernementales, et de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du feuillet de mise à jour no 45 et de la directive générale DIR.8000.1 – utilisation des actifs informationnels modifiée.

**CE-2017-558-DEC MISE À JOUR NUMÉRO 46 / NOUVELLE
DIRECTIVE DIR.8000.4 / UTILISATION DE LA
VIDÉOPROTECTION AVEC OU SANS
ENREGISTREMENT DES IMAGES**

ATTENDU le dépôt du feuillet de mise à jour no 46 et de la directive générale DIR.8000.4 portant sur l'utilisation de la vidéoprotection avec ou sans enregistrement des images;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, conseiller à la Direction générale, administration et politiques gouvernementales, et de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du feuillet

de mise à jour no 46 et de la directive générale DIR.8000.4 – utilisation de la vidéoprotection avec ou sans enregistrement des images.

**CE-2017-559-DEC ADOPTION / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS
D'ADMINISTRATION
LISTE DES FACTURES / DÉNEIGEMENT**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Lison Lefebvre, trésorière, d'accepter :

- la liste des chèques émis du fonds d'administration au montant de 2 155 113,17\$ préparée le 3 mai 2017 ;
 - la liste des factures de déneigement du fonds d'administration au montant de 27 241,97\$ préparée le 4 mai 2017.
-

**CE-2017-560-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Lison Lefebvre, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 42 606,68\$ préparée le 5 mai 2017.
-

**CE-2017-561-DEC NOMINATION / PRÉPOSÉ À LA PERCEPTION /
COUR MUNICIPALE / DIRECTION DU GREFFE ET
AFFAIRES JURIDIQUES**

ATTENDU l'affichage du poste de préposé à la perception à la Cour municipale de la Direction du greffe et affaires juridiques ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, de nommer Mme France Peterson au poste de préposée à la perception à la Cour municipale à compter du 15 mai 2017, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

**CE-2017-562-DEC NOMINATION / OUVRIER DE PARCS / SERVICE
DES PARCS ET ESPACES VERTS / DIRECTION
DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste d'ouvrier de parcs au service des parcs et espaces verts à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Gilbert Horvais au poste d'ouvrier de parcs au service des parcs et espaces verts à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 15 mai 2017, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

**CE-2017-563-DEC EMBAUCHE CONTRACTUELLE / CONSEILLÈRE
EN COMMUNICATION / DIRECTION DES
COMMUNICATIONS**

ATTENDU le départ de M. Jason Brochu-Valcourt et d'un surcroît continuuel de travail à la Direction des communications et qu'il y a lieu de procéder à l'embauche contractuelle d'un conseiller en communication ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de Mme Isabelle Lewis, directrice des communications, d'embaucher Mme Kim Payette-Chapleau à titre de conseillère en communication à la Direction des communications, et ce, à compter du 5 juin 2017 jusqu'au 8 juin 2018.

Il est également unanimement résolu d'autoriser le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un contrat individuel de travail avec Mme Kim Payette-Chapleau débutant le 5 juin 2017, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**CE-2017-564-DEC SOUMISSION / AMÉNAGEMENT PAYSAGER /
ZONE TAMPON / AVENUE DU LAC**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux d'aménagement d'une zone tampon sur l'avenue du Lac (SA17-9012) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 5 avril 2017 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 25 avril 2017 à 11 h 16, à savoir :

Paysagiste Promovert inc.	66 748,74\$ t.t.c.
Les toits Vertige inc.	67 712,23\$ t.t.c.
Les Entreprises Daniel Robert inc.	73 589,75\$ t.t.c. <i>erreur de transcription</i>

ATTENDU QUE la soumission de la société Paysagiste Promovert inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 26 avril 2017 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique du 8 mai 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la société **PAYSAGISTE PROMOVERT INC.**, datée du 25 avril 2017, pour des travaux d'aménagement d'une zone tampon sur l'avenue du Lac, le tout pour un montant de 58 055\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 666. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0153 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2017-565-DEC RENOUELEMENT / SOUMISSION / SERVICES
PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE / ANALYSE ET
DIAGNOSTIC DES BORNES D'INCENDIE /
CONTRAT D'UN (1) AN AVEC DEUX (2) OPTIONS
DE RENOUELEMENT**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2015-764-DEC, adoptée le 17 juin 2015, acceptant la soumission de la société NORDIKEAU inc. pour les services professionnels d'ingénierie pour l'analyse et le diagnostic des bornes incendie pour un contrat d'un (1) an pour une somme de 69 114,24\$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (SA15-9039) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA15-9039 pour les services professionnels d'ingénierie pour l'analyse et le diagnostic des bornes incendie a été renouvelée pour une première année (résolution CE-2016-395-DEC), arrive à échéance le 17 juin 2017, et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur et qu'il y a lieu de se prévaloir de la clause de renouvellement pour ce deuxième renouvellement ;

ATTENDU QUE les dispositions de l'item O de la section III du devis technique permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 70 629,40\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original précédent plus l'IPC (0,7733%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU QUE la grille d'analyse de renouvellement de ce contrat démontre qu'il peut être favorablement renouvelé ;

ATTENDU la vérification juridique du 8 mai 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter, pour un deuxième renouvellement d'un (1) an à compter du 17 juin 2017, la soumission pour les services professionnels d'ingénierie pour l'analyse et le diagnostic des bornes incendie avec la société **NORDIKEAU INC.** pour une somme de 61 430,22\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0154 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2017-566-DEC REJET / SOUMISSION / RÉFECTION DE
BORDURES ET TROTTOIRS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la réfection de bordures et trottoirs (SA17-9022) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 5 avril 2017 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 25 avril 2017, à savoir :

Construction Tro-Map inc.	232 207,88\$ t.t.c.
Groupe TNT inc.	284 209,58\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Construction Tro-Map inc. est supérieure de 34% à l'estimation de 172 462,50\$ (t.t.c.) est trop élevée et peut être conséquemment être rejetée, et ce, selon les décisions citées au Bulletin Muni-Express publié le 15 mars 2012 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

ATTENDU QU'il pourrait y avoir nécessité de procéder à des réfections d'ici à ce que le nouvel appel d'offres soit tenu (et qu'un nouveau contrat soit ainsi adjudgé) et que, dans un tel contexte, l'octroi de contrats de courte durée, même quelques contrats successifs afin de combler la période de temps nécessaire à une nouvelle demande de soumission; ne constitue pas du fractionnement illégal;

ATTENDU la vérification juridique du 5 mai 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif rejette les deux (2) soumissions.

Que la Direction de l'entretien du territoire soit et est autorisée à procéder à un nouvel appel d'offres public pour « **la réfection de bordures et trottoirs pour un contrat d'un (1) an avec trois (3) options de renouvellement** ».

CE-2017-567-DEC DÉPENSES EXCÉDENTAIRES / DISPOSITION DES NEIGES USÉES

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 617-11-2012, adoptée le 26 novembre 2012, acceptant la soumission de la société Service Neige Optimum inc. pour la disposition des neiges usées – saisons 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 pour un montant total de 2 182 225,51\$ (t.t.c.)(SA12-9047);

ATTENDU QUE le montant déboursé pour l'année 2016-2017 représente 512 880\$ (taxes en sus) soit un excédent de 97 880,24\$ (taxes en sus) (référence CA122715 en 2017) et que cet écart s'explique par l'élargissement des rues et à la suite des multiples précipitations de fin de saison ;

ATTENDU la vérification juridique du 8 mai 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif approuve les dépenses excédentaires pour le déneigement pour la saison 2016-2017 et autorise la trésorière à payer un montant de 97 880,24\$ (taxes en sus) à la société Service Neige Optimum inc. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0156 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2017-568-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE / CHEMIN SAINT-CHARLES / ENTRE LA RUE BERNARD-GAGNON ET LA VILLE DE CHARLEMAGNE

ATTENDU QUE des travaux d'éclairage sur le chemin Saint-Charles, entre la rue Bernard-Gagnon et la Ville de Charlemagne, sont prévus en 2017;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-1224-DEC, adoptée le 1^{er} octobre 2014, autorisant la Direction du génie et projets spéciaux afin de procéder à un appel d'offres public pour les travaux d'éclairage sur le chemin Saint-Charles;

ATTENDU QU'à ce jour l'appel d'offres autorisé n'a pas été effectué et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à un appel d'offres public pour mandater un entrepreneur selon l'article 576 de la Loi sur les cités et villes.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphane Larivée, directeur-adjoint du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « **Les travaux d'éclairage sur le chemin Saint-Charles, entre la rue Bernard-Gagnon et la Ville de Charlemagne** ». (référence : règlement d'emprunt 400-1).

**CE-2017-569-DEC POSTE JUDITH-JASMIN / TRAVERSE DU
BOULEVARD DES ENTREPRISES DU MASSIF
D'HYDRO-QUÉBEC**

ATTENDU QUE la société Hydro-Québec construit le poste de transformation Judith-Jasmin;

ATTENDU QUE des massifs souterrains sortent du poste Judith-Jasmin pour distribution et qu'un des massifs traverse le boulevard des Entreprises;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne prévoyait des travaux de pavage du boulevard des Entreprises;

ATTENDU QUE des rencontres de coordination ont eu lieu entre la Ville de Terrebonne et la société Hydro-Québec afin d'établir les séquences des travaux de chantier dès 2015;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a avisé, par courriel, la société Hydro-Québec que des travaux de pavage auraient lieu sur le boulevard des Entreprises en 2016-2017;

ATTENDU QUE la société Hydro-Québec a déduit que les travaux de pavage auraient lieu en 2017;

ATTENDU QUE les travaux de pavage sur le boulevard des Entreprises ont eu lieu, selon ce qui avait été prévu en 2016, sur la majorité du tronçon et en 2017 sur la partie devant le Centre de Formation professionnelle;

ATTENDU QUE la société Hydro-Québec veut traverser le boulevard des Entreprises, nouvellement pavé, en tranchée ouverte;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne demande à la société Hydro-Québec de traverser le boulevard des Entreprises en forage afin de ne pas abîmer le nouveau pavage;

ATTENDU QUE la société Hydro-Québec a estimé les travaux de forage à environ 86 000\$;

ATTENDU QUE la société Hydro-Québec, via un courriel de M. Martin Lavoie - chef-projets, en date du 12 avril 2017, maintient le besoin d'installer le massif en tranchée ouverte et que si la Ville de Terrebonne maintient l'exigence d'installer le massif par forage, elle devra en assumer les coûts;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne ne peut accepter un rapiéçage du nouveau pavage pour les raisons suivantes:

- la durée de vie utile de la nouvelle chaussée est grandement affectée;
- l'annulation instantanée de la garantie de l'entrepreneur qui a effectué les travaux de pavage
- l'impact médiatique défavorable

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphane Larivée, directeur-adjoint du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif

maintienne la position d'une traverse du massif d'Hydro-Québec en forage sous le boulevard des Entreprises nouvellement pavé et que la société Hydro-Québec en assume les coûts qui font partie intégrante du projet de construction du poste Judith-Jasmin estimé à 240 millions de dollars.

**CE-2017-570-DEC TOURNAGE / « UN SOUPER PRESQUE PARFAIT »
/ DIX (10) PARCS / 15 AU 27 MAI 2017**

ATTENDU la demande pour le tournage de la série télé-réalité « Un souper presque parfait », une production de ZONE 3 INC., qui aura lieu du 15 au 27 mai 2017, entre 7h et 16h aux parcs suivants : de la Rivière, de l'Étincelle, Charles-Bruneau, Vaillant, de la Croix, de la Grotte, Havre-du-Lac, Donat-Bélisle, de la Coulée et l'Île-des-Moulins ;

ATTENDU QUE tout sera fait par la production pour minimiser l'impact du tournage sur le milieu ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, d'autoriser le tournage de la série télé-réalité « Un souper presque parfait » produite par ZONE 3-VII INC. qui aura lieu du 15 au 27 mai 2017, entre 7h et 16h aux parcs suivants : de la Rivière, de l'Étincelle, Charles-Bruneau, Vaillant, de la Croix, de la Grotte, Havre-du-Lac, Donat-Bélisle, de la Coulée et l'Île-des-Moulins, et ce, conditionnellement à ce que l'espace nécessaire au passage des véhicules d'urgence soit libre en tout temps.

Que le requérant fournisse le certificat d'assurance avant le début du tournage, sans quoi la présente résolution pourrait se voir caduque.

Que des frais de 170\$ soient facturés au requérant ainsi que tous frais reliés directement ou indirectement à ce tournage, et ce, conformément au règlement numéro 671.

Que la production mentionne le nom de la Ville de Terrebonne dans le générique de l'émission concernée.

Que le service du développement économique informe par courriel les Directions du génie et projets spéciaux, de l'entretien du territoire, de la police, de l'incendie, des communications, la SODECT ainsi que Tourisme des Moulins.

**CE-2017-571-DEC TOUR CYCLISTE / POLICIERS DE LAVAL (20^e
ÉDITION) / 4 JUIN 2017**

ATTENDU QUE pour une troisième (3^e) année un groupe de vingt (20) policiers passeront à vélo sur le territoire de la Ville de Terrebonne le 4 juin 2017 de 15h à 15h45;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le Tour cycliste des policiers de Laval à passer sur le territoire de la Ville de Terrebonne le 4 juin prochain de 15h à 15h45 dans le cadre d'Opération Enfant Soleil et dont le parcours est le suivant : arrivée des cyclistes par le secteur Lachenaie par la route 344, route 125 sud vers le pont Sophie-Masson, et ce, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 et 2 qui suivent :

1) Utilisation de la voie publique

Le passage des cyclistes est autorisé selon le parcours prévu.

2) Assistance policière

La Direction de la police est autorisée à fournir les voitures d'escortes suffisantes pour assister au besoin le groupe cycliste.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, des dispositions de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2017-572-DEC TOURNÉE ESTIVALE / LA CARAVANE 2017

ATTENDU le projet pour enfants de théâtre ambulant La Caravane, qui représentera, en collaboration avec le Théâtre des Ventrebleus, pour une sixième (6^e) année consécutive 25 spectacles offerts gratuitement à la clientèle des camps de jour et au grand public dans différents parcs de la municipalité selon l'horaire suivant:

	Jour	Date	Heure	Parc	Adresses	Clientèle
1	Samedi	24-juin-17	15h30	Île-des-Moulins	des Braves et Saint-Pierre	Familles
2	Jeudi	29-juin-17	9h30	André- Guérard	3425, rue Camus	Camp de Jour
3	Jeudi	29-juin-17	14h00	Louis-Gilles Ouimet	295, rue Normand	Camp de Jour
4	Lundi	03-juil-17	19h00	Parc Comtois	rues Modène et Lemay	Familles
5	Jeudi	06-juil-17	10h00	Bernard-Corbin	1747, rue Rochon	Camp de Jour
6	Jeudi	06-juil-17	14h45	Parc École St-Louis	675, rue Chartrand	Camp de Jour
7	Samedi	08-juil-17	11h00	Île-des-Moulins	des Braves et rue Saint-Pierre	Familles
8	Dimanche	09-juil-17	11h00	Parc Laurier	2850, Sébastien	Familles
9	Jeudi	13-juil-17	10h30	Odyssée	2201, rue de la Jonquille	Camp de Jour
10	Lundi	17-juil-17	19h00	Parc du Gouffre	829, de l'Escuminac	Familles
11	Jeudi	20-juil-17	9h45	Angora	4125, rue d'Argenson	Camp de Jour
12	Jeudi	20-juil-17	14h30	Étincelle	2225, boul. des Seigneurs	Camp de Jour
13	Samedi	22-juil-17	11h00	Parc de l'Hortensia	1680, de l'Hortensia	Familles
14	Dimanche	23-juil-17	11h00	Parc St-Sacrement	1126, Gédéon-M Prévost	Familles
15	Lundi	24-juil-17	19h00	Parc des Vignes	2210, des Vignes	Familles
16	Jeudi	27-juil-17	9h30	Geai-Bleu	7101, rue Rodrigue	Camp de Jour
17	Jeudi	27-juil-17	14h30	Orée-des-Bois	4960, rue Rodrigue	Camp de Jour
18	Samedi	29-juil-17	11h00	Parc Île-des-Lys	2465, Île-des-Lys	Familles
19	Dimanche	30-juil-17	11h00	Parc Pierre-Le Gardeur	4523, Pierre-Le Gardeur	Familles
20	Jeudi	03-août-17	9h30	Parc Pierre Laporte	270, Pierre-Laporte	Camp de Jour
21	Jeudi	03-août-17	14h00	Des Rives	400, montée Dumais	Camp de Jour
22	Dimanche	06-août-17	11h00	Berges Aristide-Laurier	3060, chemin St-Charles	Familles
23	Dimanche	13-août-17	11h00	Geai-Bleu	7101, Rodrigue	Familles
24	Dimanche	20-août-17	11h00	Parc St-Sacrement	1126 Gédéon-M Prévost	Familles
25	Samedi	26-août-17	11h00	Louis-Gilles Ouimet	295, rue Normand	Familles

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la tenue des activités mentionnées ci-dessus, et ce, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent :

1) Musique

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée pour la tenue de cette programmation aux dates mentionnées.

2) Stationnement

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords des sites identifiés ci-dessus.

3) Branchement électrique

Le raccordement à des prises électriques est autorisé sur les sites identifiés ci-dessus.

4) Banderoles

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, des dispositions de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2017-573-REC RENOUELEMENT / ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL / PLAN D'ACTION / MINISTÈRE DE LA CULTURE ET COMMUNICATIONS

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 318-06-2012 adoptant la « Politique culturelle de la Ville de Terrebonne »;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne est admissible au programme d'aide aux initiatives de partenariat, volet Entente de développement culturel, du ministère de la Culture et Communications du Québec ;

ATTENDU QU'une troisième (3^e) *Entente de développement culturel* a été conclue en 2017 pour la réalisation de projets s'échelonnant sur une période d'un (1) an, mettant en œuvre des actions structurantes, novatrices, non récurrentes et limitées dans le temps en matière de développement culturel et prendra fin le 31 décembre 2017 ;

ATTENDU QU'un plan triennal a été négocié avec le ministère de la Culture et Communications du Québec pour la mise en œuvre d'actions de développement culturel pour la période 2018-2020 et développé selon les trois (3) grands axes du cadre d'intervention du ministère, à savoir :

- les crédits réguliers incluant des mesures de mise en valeur des artistes et de médiation culturelle ;
- le fonds du patrimoine incluant des mesures d'inventaires et de mise en valeur de l'histoire et du patrimoine ;
- le plan du livre incluant des mesures d'animation en bibliothèques et hors les murs.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif recommande au conseil de signifier la volonté de la Ville de Terrebonne auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec afin de réaliser le plan d'action 2018-2020 et d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente ainsi que tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet au renouvellement de l'entente.

CE-2017-574-DEC OFFRE DE SERVICES / CONSULTATION PARTICIPATIVE / PPU CENTRE-VILLE

ATTENDU QUE la ville de Terrebonne souhaite adopter un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour son centre-ville et le Vieux Terrebonne dans le but de se doter d'une vision d'ensemble et de définir des orientations précises sur des enjeux d'ordre environnemental, social, économique et de gouvernance ;

ATTENDU QUE la mise en œuvre de cet outil de planification détaillé est une opportunité pour la population de se prononcer sur ces enjeux et que la Ville souhaite mettre sur pied une approche participative ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne souhaite s'adjoindre les services professionnels de l'Institut du Nouveau Monde, un organisme à but non lucratif dont la mission est de développer la participation des citoyens au Québec;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Isabelle Lewis, directrice des communications, d'accepter l'offre de services de l'Institut du Nouveau Monde, datée du 25 avril 2017, pour le design et l'animation d'une approche participative dans le cadre du programme particulier d'urbanisme du centre-ville et du Vieux-Terrebonne, le tout pour un montant n'excédant pas 58 450\$ à être financé par l'excédent de fonctionnement affecté ex-Terrebonne. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0159 révisé émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que l'amendement budgétaire numéro 2017-0160 révisé soumis par l'assistante-trésorière au montant de 58 450\$, du poste budgétaire numéro 1-03-400-00-100 (affectation – excédent de fonctionnement affecté ex-Terrebonne) au poste budgétaire numéro 1-02-115-00-420 (honoraires professionnels PPU centre-ville et Vieux-Terrebonne), soit accepté.

L'octroi d'un contrat de ce type ne requiert pas de procéder par appel d'offres selon le paragraphe 2.1 de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*, le tout suivant la vérification juridique datée du 8 mai 2017.

CE-2017-575-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 17h30.

Président

Secrétaire

N.B. Le comité exécutif ne siégera pas le 19 juillet, le 26 juillet et le 2 août.